

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, à 15 h, le 17 avril 2003.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 20 mars 2003

Résolution n° E-2003-28

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 20 mars 2003.

Adoptée à l'unanimité

Prêt de service du directeur général / Recommandation au Conseil

Résolution n° E-2003-29

LE COMITÉ EXÉCUTIF RECOMMANDE AU CONSEIL :

D'accepter une modification au contrat de prêt de service ainsi qu'au contrat individuel de travail du directeur général de la CMQ pour la période du 24 janvier 2003 au 31 décembre 2006 en modifiant la clause 2 pour remplacer le délai de trois mois par un délai de six mois.

De demander à la Ville de Québec la modification du contrat de prêt de service à l'article 2 portant sur la durée de l'entente afin de remplacer dans ledit article trois mois par six mois.

D'accepter une modification au contrat individuel de travail du directeur général, pour la même période, pour y ajouter une clause, telle que jointe en annexe au mémoire, prévoyant une prime de séparation dans le cas d'une résiliation avant terme.

D'autoriser, en conséquence, le président ou en cas d'absence ou d'empêchement, le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire-trésorier à signer les modifications aux ententes de prêt de service et de conditions de travail du directeur général ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 11 avril 2003
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Adhésion aux chambres de commerce

Résolution n° E-2003-30

De renouveler l'adhésion corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à la Chambre de commerce Française au Canada (section Québec) au montant de 258,80 \$, taxes incluses.

De renouveler, sur réception des avis de renouvellement, l'adhésion corporative de la CMQ à la Chambre de commerce italienne ainsi qu'à la Jeune chambre de commerce du Québec métropolitain pour l'année 2003.

Référence : Mémoire du 7 avril 2003
Certificat du
Trésorier : CT-362
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Adhésion de la CMQ au réseau de veille intégrée sur les politiques publiques

Résolution n° E-2003-31

D'adhérer au réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.

D'autoriser le directeur général de la CMQ à signer un protocole d'entente substantiellement conforme à celui joint en annexe au mémoire du 11 avril 2003 sur l'adhésion de la CMQ au réseau de veille intégrée sur les politiques publiques et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 11 avril 2003
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Forum métropolitain / Élaboration de la vision stratégique de la CMQ

Résolution n° E-2003-32

D'accepter la tenue d'un forum métropolitain dans le cadre de l'élaboration de la vision stratégique du territoire de la CMQ au Centre des congrès les 17 et 18 octobre 2003 selon la formule de délibération proposée.

D'autoriser le directeur général à effectuer pour ce forum métropolitain les dépenses, les réservations et à signer les divers contrats en application de la présente résolution en fonction d'un budget maximum de 40 000 \$.

Référence : Mémoire du 10 avril 2003
Certificat du
Trésorier : CT-363
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Contrat du technicien en géomatique / Modification concernant les avantages sociaux

Résolution n° E-2003-33

D'accepter la modification au contrat individuel de travail entre la CMQ et monsieur Bruno Labonté, technicien en géomatique, relativement à ses avantages sociaux pour porter de 4 % à 6 % la compensation pour les avantages sociaux dont il ne bénéficie pas, et ce, à compter du 3 septembre 2002, date de son entrée en fonction.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier où en leur absence où empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général à signer la modification de l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 10 avril 2003
Certificat du
Trésorier : CT-364
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Ateliers de travail sur le PGMR

Résolution n° E-2003-34

D'accepter une dépense additionnelle de 38 933,41 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'ateliers de travail sur le Plan de gestion des matières résiduelles (rive nord).

D'accepter la modification au contrat octroyé au Groupe Tecslut / Transfert Environnement pour intégrer ce volet, le tout selon l'offre de service jointe en annexe au mémoire.

De soumettre au Conseil l'autorisation d'un virement de crédit à même le surplus financier 2002 de la CMQ pour financer la dépense. Ce virement doit être sans effet pour la Ville de Lévis qui ne contribue pas à la dépense et dont la quote-part 2004 devra tenir compte.

Référence : Mémoire du 9 avril 2003
Certificat du
Trésorier : CT-365
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2003-35

D'approuver le bordereau de dépenses pour la période du 14 mars au 9 avril 2003 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 73 785,30 \$, plus 20 792,52 \$ pour les salaires versés du 20 mars au 10 avril 2003 aux employés de la CMQ (ceux ne faisant pas partie des prêts de service entre la CMQ et les municipalités membres) ainsi qu'aux élus.

Référence : Bordereau de dépenses du 9 avril 2003
Certificat du
Trésorier : CT-366
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Modification au calendrier des séances du Comité exécutif / Séance du 8 mai déplacée au 15 mai 2003

Résolution n° E-2003-36

De modifier le calendrier des séances du Comité exécutif pour l'année 2003 en déplaçant la séance prévue le 8 mai au 15 mai 2003.

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

-4-

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRETARE